Nations Unies A/63/746/Add.7

Assemblée générale

Distr. générale
15 mai 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Points 132 et 134 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2007/08	470 856 100 dollars
Dépenses de 2007/08	465 272 000 dollars
Solde inutilisé de 2007/08	5 584 100 dollars
Crédit ouvert pour 2008/09	475 402 600 dollars
Dépenses prévues pour 2008/09[a]	475 400 400 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2008/09[a]	2 200 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2009/10	505 799 500 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2009/10	496 307 600 dollars

[a] Prévisions au 31 mars 2009 (voir annexe I).

09-33969 (F) 200509 200509

Merci de recycler

I. Introduction

1. **Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aboutiraient à réduire de 9 491 900 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (voir A/63/724).**

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Il y formule également des observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/5 (vol. II), chap. II).

3. Dans le présent rapport, le Comité consultatif traite des ressources et des objets de dépenses qui concernent directement l'ONUCI. Il a examiné les propositions du Secrétaire général en tenant compte des recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes au sujet de l'Opération et a fait lui-même des observations sur les recommandations des commissaires aux comptes, le cas échéant. **Le Comité consultatif encourage l'Opération à continuer d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (voir par. 35 ci-après)**. Le Comité consultatif a par ailleurs pris connaissance du rapport du Bureau des services de contrôle interne intitulé « Évaluation de programme sur le travail accompli et les résultats obtenus par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire » (A/63/713).

4. On trouvera à la fin du présent rapport la liste des documents dont s'est servi le Comité consultatif pour examiner le financement de l'ONUCI.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008

5. Dans sa résolution 61/247 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 470 856 100 dollars (montant net : 461 690 900 dollars) aux fins du fonctionnement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008. Les dépenses de l'exercice se chiffrent au total à 465 272 000 dollars (montant net : 456 262 900 dollars). Il en résulte un solde inutilisé d'un montant brut de 5 584 100 dollars (montant net : 5 428 000 dollars) qui représente 1,2 % du montant brut du crédit ouvert. On trouve une analyse des écarts à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/63/610).

6. La sous-utilisation des crédits est due principalement aux éléments suivants :

a) Membres des contingents (1 032 600 dollars) : pour la relève des contingents, le déploiement des troupes et le rapatriement, on a eu recours à un appareil B-727 et un B-757 appartenant à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) au lieu de faire appel à des sociétés privées, et par ailleurs les dépenses au titre des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité ont été moindres que prévu; cette baisse a été en partie annulée par une augmentation des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions);

b) Police des Nations Unies (1 120 500 dollars) : le taux de vacance de postes effectif a été plus élevé que prévu (17,5 % contre 10 % inscrits au budget) et aucune indemnité pour décès ou invalidité n'a été versée; cette baisse a été en partie annulée par une augmentation des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions);

c) Unités de police constituées (1 572 400 dollars) : pour la deuxième relève du personnel d'un pays, on a eu recours à un appareil B-727 et un B-757 de la MINUL au lieu de faire appel à des sociétés privées; en outre, aucune indemnité pour décès ou invalidité n'a été versée et par ailleurs, du fait de leur durée de conservation, les stocks de repas tout prêts n'ont pas été renouvelés autant que prévu;

d) Personnel recruté sur le plan international (5 419 000 dollars) : la prime de risque qui était versée au personnel en poste à Abidjan, Yamassoukro, Daloa, Bouaké et San Pedro, et au personnel voyageant dans ces lieux d'affectation, a été suspendue à compter du 16 mai 2007; cette baisse a été en partie annulée par une augmentation des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions), des dépenses communes de personnel et des traitements de base nets;

e) Personnel recruté sur le plan national (1 527 000 dollars) : la prime de risque qui était versée au personnel en poste à Abidjan, Yamassoukro, Daloa, Bouaké et San-Pedro, et au personnel voyageant dans ces lieux d'affectation, a été suspendue à compter du 16 mai 2007; cette baisse a été en partie annulée par une augmentation des dépenses communes de personnel suite à l'application de la série 100 du Règlement du personnel à 36 postes occupés par du personnel recruté sur le plan national auparavant régis par la série 300.

7. La sous-utilisation des crédits a été en partie annulée par des augmentations sous les objets de dépenses suivants :

a) Volontaires des Nations Unies (2 785 300 dollars) : l'indemnité de subsistance des Volontaires a augmentée en juillet 2007 et en juin 2008 et 136 Volontaires des Nations Unies sont restés sur place au lieu d'être rapatriés, du fait que les élections présidentielles et législatives ont été retardées;

b) Voyages (1 143 800 dollars) : les déplacements de personnel civil et militaire et de personnel de police ont été plus nombreux que prévu du fait d'une intensification des consultations concernant l'application de l'accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires, et du fait de projets de construction et de facilitation; l'augmentation est également due au fait que le personnel a passé un nombre de nuits plus grand que prévu en déplacement suite aux restrictions imposées sur les voyages par la route après la tombée de la nuit;

c) Transports terrestres (1 260 900 dollars) : le prix d'achat de 41 véhicules a été plus élevé que prévu à cause de la baisse du dollar des États-Unis, et le fret a été plus coûteux que prévu à cause de la hausse du prix du carburant; le prix du diesel a aussi augmenté (+16 %);

d) Fournitures, services et matériel divers (1 987 600 dollars) : la raison de la hausse à cette rubrique est due principalement à des pertes de change suite à la baisse du dollar par rapport à l'euro.

8. On trouvera dans les paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/724), les observations du

Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2009, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'ONUCI depuis sa création s'établissait à 2 163 916 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 2 051 786 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 112 130 000 dollars. En janvier 2009, l'Opération avait emprunté 24 millions de dollars auprès d'une mission de maintien de la paix terminée et avait remboursé la totalité de cette somme en mars 2009 (voir aussi A/63/856, par. 3). Au 4 mai 2009, le solde de trésorerie de l'Opération se montait à 89 300 000 dollars, soit un montant suffisant pour financer la réserve opérationnelle de trois mois (71 410 000 dollars). Le Comité consultatif note ces éléments positifs concernant la situation financière de l'ONUCI et compte que cette situation favorable se maintiendra.

10. Le Comité a par ailleurs été informé qu'au 31 mars 2009, un montant estimatif de 38 772 536 dollars était dû au titre des contingents et un montant estimatif de 18 750 683 dollars était dû au titre du matériel appartenant aux contingents. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, depuis le début de l'Opération, 44 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 211 000 dollars et 12 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité compte que ces dossiers seront rapidement réglés**.

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2009, les chiffres de l'exercice 2008/09 concernant l'occupation des postes de l'ONUCI s'établissaient comme suit :

			Pourcentage de postes vacants	
	Autorisés[a]	*Pourvus*	*Effectif*	*Budgétisé*
Observateurs militaires	200	188	6,0	2
Contingents	7 915	7 837	1,0	1
Police des Nations Unies	450	362	19,6	7
Unités de police constituées	750	750	–	1
Personnel recruté sur le plan international	493	410	16,8	15
Administrateurs recrutés sur le plan national	71	60	15,5	25
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	643	589	8,4	10
Volontaires des Nations Unies	301	268	11,0	10

[a] Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

Le Comité consultatif compte que l'ONUCI fera de son mieux pour réduire les taux de vacance de postes et que la mise en application des dispositions de la résolution 63/250 se traduira par une amélioration sur les plans du recrutement et de la fidélisation du personnel.

12. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2008/09 (voir annexe I). Au 31 mars 2009, les dépenses s'élevaient à 318 023 100 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 475 400 400 dollars, contre des crédits de 475 402 600 dollars, ce qui représente une économie prévue de 2 200 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

A. Mandat et résultats prévus

13. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004). Par sa résolution 1865 (2009), le Conseil a prorogé le mandat de l'ONUCI jusqu'au 31 juillet 2009 et décidé de ramener l'effectif militaire autorisé de 8 115 à 7 450 personnes. Dans la même résolution, le Conseil a fait siennes les recommandations relatives au dispositif et à la configuration de l'ONUCI formulées par une mission d'évaluation technique qui s'est rendue en Côte d'Ivoire du 10 au 14 décembre 2008 (voir S/2009/21, par. 31 à 55).

14. Le Conseil de sécurité a par ailleurs fait siens les critères que la mission d'évaluation a proposés en vue d'éventuelles réductions supplémentaires d'effectifs, à savoir : a) achèvement et crédibilité des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et démantèlement des milices; b) bon déroulement des élections; c) lancement de la réforme du secteur de la sécurité et en particulier de mesures de confiance s'inscrivant dans un cadre plus général d'une gouvernance et d'un contrôle démocratiques de ce secteur, réunification de l'armée et mise en place de forces armées ivoiriennes et de services de sécurité en état de fonctionnement, dans un esprit républicain; d) restauration de l'autorité de l'État dans la totalité du pays (ibid., par. 47). Le Conseil entendait examiner ces critères avant le 31 juillet 2009. En ce qui concerne le deuxième critère (bon déroulement des élections), le Comité consultatif a été informé que les élections prévues avaient été reportées à trois reprises depuis octobre 2005.

15. Le Comité consultatif note, d'après le rapport du Secrétaire général (ibid., par. 49), que pour contribuer à l'établissement d'un climat de sécurité pour les élections, la composante militaire de la Mission ne cessera pas d'examiner son concept d'opérations et de l'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain, et qu'elle collaborera étroitement avec la force Licorne pour ce qui est d'aider les parties ivoiriennes sur le plan des conditions de sécurité dans lesquelles se dérouleront les élections, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, le désarmement et le démantèlement des milices, la réforme du secteur de la sécurité, particulièrement en ce qui concerne la réunification des forces de défense et de sécurité ivoiriennes, et la restauration de l'autorité de l'État. Le Comité a été informé que la France avait décidé de réduire les effectifs de la force

Licorne, pour les faire passer de 1 800 hommes au 1er mars 2008 à 900 en avril 2009.

16. Le Comité consultatif note en outre que l'Opération a conduit des programmes d'information et de sensibilisation dans l'ensemble du pays, à l'appui du processus de paix, notamment en diffusant en continu sur la radio, jour et nuit, dans cinq langues nationales (A/63/610, réalisation escomptée 4.1, produits).

17. D'après le Secrétaire général, un renforcement temporaire de l'ONUCI, dans le cadre d'une coopération entre missions avec la MINUL, pourra s'avérer nécessaire immédiatement avant, pendant et après les élections, sous la forme d'une capacité d'appui militaire et aérienne (S/2009/21, par. 52 et 62). Dans sa résolution 1865 (2009), le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il avait l'intention d'autoriser le Secrétaire général à redéployer des troupes entre la MINUL et l'ONUCI, selon les besoins, à titre temporaire et conformément aux dispositions de la résolution 1609 (2005).

B. Présentation du budget

18. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il avait formulées dans son précédent rapport au sujet de la qualité des documents budgétaires de l'ONUCI et des améliorations qui avaient été apportées à la présentation des réalisations escomptées, des indicateurs de succès et des produits (A/62/781/Add.13, par. 17). **Le Comité compte que l'Opération continuera d'apporter des améliorations aux documents budgétaires**.

C. Ressources nécessaires

19. Le projet de budget de l'ONUCI pour 2009/10 s'élève à un montant brut de 505 799 500 dollars, soit une augmentation de 30 396 900 dollars (6,4 %) par rapport au montant de 475 402 600 dollars alloué pour 2008/09. On trouvera une analyse des variations à la section III du projet de budget (A/63/724). Les rubriques dans lesquelles les augmentations sont les plus importantes sont les suivantes : Personnel recruté sur le plan international (15,8 millions de dollars), Voyages (1,9 million de dollars), Installations et infrastructures (6 millions de dollars), Transports aériens (4,8 millions de dollars) et Informatique (3 millions de dollars).

20. Le budget prévoit le déploiement de 200 observateurs militaires, 7 250 membres des contingents, 450 membres de la Police des Nations Unies, 750 membres d'unités de police constituées, 479 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 723 agents recrutés sur le plan national, 301 Volontaires des Nations Unies, 8 membres du personnel fournis par des gouvernements et 12 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (5 recrutés sur le plan international et 7 sur le plan national).

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2008/09*[a]	*Effectif proposé pour 2009/10*[b]	*Variation*
Observateurs militaires	200	200	–
Contingents	7 915	7 250	(665)
Police des Nations Unies	450	450	–
Unités de police constituées	750	750	–

[a] Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.
[b] Voir aussi le paragraphe 13 ci-dessus.

21. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2009/10 est de 232 578 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 923 200 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts à ce titre pour l'exercice 2008/09 (231 655 600 dollars). Les taux de vacance de postes appliqués pour l'exercice 2009/10 sont de 4 % pour les observateurs militaires, 1 % pour les contingents, 13 % pour la Police des Nations Unies et 1 % pour les unités de police constituées. Il est prévu de réduire l'effectif autorisé en supprimant un bataillon (665 hommes) en octobre 2009.

22. L'augmentation proposée (923 200 dollars) est due principalement à une augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) Observateurs militaires (322 100 dollars), en raison d'une hausse de l'indemnité de subsistance (missions); Contingents (332 000 dollars), en raison du retrait et du rapatriement du matériel appartenant aux contingents pour un bataillon et du transport (transports intérieurs) de matériel appartenant aux contingents suite au redéploiement de contingents sur de nouveaux sites; et c) unités de police constituées (382 400 dollars), en raison de l'augmentation du coût des rations ainsi que des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement.

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2008/09*	*Effectif proposé pour 2009/10*	*Variation*
Personnel recruté sur le plan international	493	479	(14)
Personnel recruté sur le plan national	714	723	9
Volontaires des Nations Unies	301	301	–
Postes de temporaire[a]	12	12	–
Personnel fourni par des gouvernements	8	8	–
Total	**1 528**	**1 523**	**(5)**

[a] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

23. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil pour l'exercice 2009/10 est de 108 806 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 17 212 100 dollars (18,8 %) par rapport aux crédits ouverts à ce titre pour l'exercice 2008/09. Cette augmentation est due principalement au fait que des

dépenses plus importantes sont prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (15 754 300 dollars), l'Assemblée générale, par sa résolution 63/250, ayant approuvé un nouveau régime des engagements devant entrer en vigueur le 1er juillet 2009 et ayant des répercussions sur les traitements, les dépenses communes de personnel et l'indemnité de poste. Les taux de vacance de postes suivants ont été appliqués : 15 % pour le personnel recruté sur le plan international, 30 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 10 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national. **Le taux de vacance de postes constaté pour l'exercice en cours pour le personnel recruté sur le plan international étant de 16,8 % (voir par. 11 ci-dessus), le Comité consultatif recommande qu'un taux de 16,5 % soit appliqué à ce personnel dans le projet de budget de l'exercice 2009/10**.

24. Un récapitulatif des modifications proposées au tableau d'effectifs est présenté à l'annexe II du présent rapport. On trouve dans le projet de budget (A/63/724) une description détaillée des changements proposés, pour chaque composante. Comme il apparaît dans le tableau ci-dessus, les effectifs seraient réduits de 5 postes, résultat d'une diminution nette du nombre de postes destinés à du personnel recruté sur le plan international (14 postes en moins) et d'une augmentation nette du nombre de postes destinés à du personnel recruté sur le plan national (9 postes en plus, soit 5 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux). **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs soient approuvées, sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 26 ci-après**.

25. Le Secrétaire général propose de convertir en postes d'agent du Service mobile 35 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international et 18 postes d'agent de la sécurité, approuvés pour l'exercice 2008/09, sans changement de fonctions (ibid., par. 26). Il précise que la conversion de ces postes est proposée conformément à la résolution 63/250, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé qu'à compter du 1er juillet 2009, tous les fonctionnaires nommés ou affectés à des missions où les familles ne sont pas autorisées devront bénéficier d'une prime d'installation dans les conditions prévues par le régime commun des Nations Unies, hors régime Opération spéciale. Le Comité a examiné la question dans son rapport d'ensemble (A/63/746).

26. Il est proposé de reclasser de la classe P-3 à la classe P-5 le poste d'assistant spécial du Représentant spécial du Secrétaire général (A/63/724, par. 35). Il est aussi proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste de porte-parole au Bureau de la communication et de l'information, dans la composante 4 (processus de paix) (ibid., par. 51). **Le Comité consultatif estime les arguments du Secrétaire général ne sont pas assez convaincants pour justifier le reclassement de ces deux postes. Il recommande donc que le reclassement de ces postes ne soit pas approuvé**.

27. Le Comité consultatif a été informé qu'outre les changements proposés au tableau d'effectifs, il est proposé de convertir 21 postes supplémentaires destinés à du personnel recruté sur le plan international en postes de personnel recruté sur le plan national. À sa demande, on lui a remis un tableau donnant le détail des fonctions et des classes correspondant à ces postes (voir annexe III). Le Comité a été informé que les conversions proposées se traduiraient par une réduction de 1 467 200 dollars du montant du budget proposé pour l'exercice 2009/10. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les conversions supplémentaires**

en postes de personnel recruté sur le plan national, une mesure qui devrait contribuer au renforcement des capacités nationales.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant réparti pour 2008/09	*Montant prévu pour 2009/10*	*Variation*
152 152 300	164 413 900	12 261 600

28. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice 2009/10 est de 164 413 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 12 261 600 dollars (8,1 %) par rapport aux crédits ouverts à ce titre pour l'exercice 2008/09.

29. D'après le Secrétaire général, cette augmentation est due principalement à des hausses aux rubriques suivantes :

a) Voyages (1 893 200 dollars), suite à la décision de faire apparaître à cette rubrique plutôt qu'à la rubrique des ressources humaines correspondante les dépenses afférentes à l'indemnité de subsistance (missions) versée au personnel voyageant à l'intérieur de la zone de la mission; le nombre de voyages envisagé pour 2009/10 est de 3 271, soit 1 019 de moins qu'en 2008/09;

b) Installations et infrastructures (5 958 500 dollars), une augmentation due aux éléments suivants : achat de 109 modules de casernement en dur (61 en remplacement de matériel existant, 48 en supplément) pour héberger les contingents qui sont logés dans des tentes depuis qu'ils ont été déplacés dans de nouveaux camps pendant l'exercice 2008/09; hausse des loyers d'Abidjan; et mise en place de services de sécurité conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, pour le personnel recruté sur le plan international, les observateurs militaires et les membres de la Police des Nations Unies;

c) Transports aériens (4 795 200 dollars), suite à l'augmentation des prix du carburant (1,5 dollar le litre contre 0,91 dollar en 2008/09) et à une augmentation de la consommation (+13 %) liée à l'augmentation prévue du nombre de vols; ces augmentations seraient en partie compensées par une baisse du coût de la location des appareils;

d) Informatique (3 056 000 dollars), suite au remplacement prévu d'ordinateurs de bureau, d'écrans, d'ordinateurs portables, de commutateurs de réseau, de routeurs, de serveurs, de systèmes de sauvegarde, d'imprimantes et d'expéditeurs numériques ayant atteint la fin de leur durée de vie et qu'il ne serait pas rentable de réparer; cette augmentation serait en partie compensée par une diminution des dépenses prévues au titre des licences gérées au niveau central, le coût annuel par ordinateur passant de 515 à 295 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les achats porteraient sur un total de 2 386 articles et que le matériel serait remplacé sur la base d'un cycle de quatre ans, qui est la norme pour le matériel informatique.

30. D'après le Secrétaire général, les augmentations demandées sont en partie compensées par des diminutions aux rubriques suivantes :

a) Transports terrestres (1 580 800 dollars), du fait que compte tenu de la consommation effective passée et du rapatriement d'un bataillon motorisé en octobre 2009, la consommation de carburant devrait diminuer de 27 %;

b) Transmissions (1 995 200 dollars), du fait que les besoins en matériel de communication seront moindres suite à l'utilisation de services de transmission faisant intervenir des équipements à hyperfréquences au lieu de liaisons satellite, et à la réduction prévue des services d'information après les élections.

Dépenses de carburant

31. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que si on prenait comme base de calcul du coût du carburant pour l'exercice 2009/10 le coût moyen sur la période allant de janvier à mars 2009, il en résulterait une diminution nette de 7 038 767 dollars, comme suit :

(En dollars des États-Unis)

	Coût par litre (projet de budget)	*Coût moyen effectif (janv.-mars 2009)*	*Projet de budget*	*Calculs révisés*	*Variation*
Installations et infrastructures	0,99	0,98	1 652 869	1 637 965	(14 904)
Transports terrestres	0,98	0,98	9 121 131	9 121 131	–
Transports aériens	1,50	0,70	13 172 754	6 147 285	(7 025 469)
Transports maritimes ou fluviaux	0,99	1,04	31 799	33 405	1 606
Total			**23 978 553**	**16 939 786**	**(7 038 767)**

Le Comité consultatif recommande qu'on utilise le coût moyen du carburant sur la période allant de janvier à mars 2009 pour calculer le montant estimatif des ressources à prévoir à cette rubrique pour l'exercice 2009/10 (voir A/63/746, par. 53). Il en résulterait une baisse de 7 038 767 dollars des ressources demandées à ce titre dans le projet de budget de l'ONUCI.

Installations et infrastructures

11. Sur le montant total de l'augmentation demandée à cette rubrique dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10, 2 293 200 dollars sont liés à l'achat de modules préfabriqués pour l'hébergement des membres de contingents, installés dans des tentes depuis qu'ils ont été déménagés dans de nouveaux camps pendant l'exercice 2008/09 [A/63/724, par. 21; voir aussi plus haut les paragraphes 13 et 29 b)]. On a expliqué au Comité qu'en raison de l'évolution de la situation dans le pays, le mandat de la mission avait changé presque chaque année, obligeant pratiquement la mission à retourner à chaque fois dans une phase de démarrage, ce qui expliquait que près de cinq ans après sa création, elle en était encore à construire de nouveaux camps. **Le Comité consultatif estime que l'augmentation demandée à cette rubrique est considérable. Il compte que tout sera fait pour réaliser des économies. À cet égard, il a recommandé, dans son rapport d'ensemble, que le Secrétaire général envisage d'office de recourir aux services d'entrepreneurs**

locaux utilisant des matériaux disponibles sur place à la place des modules préfabriqués (A/63/746, par. 58).

Gestion des carburants

33. Il est indiqué dans le projet de budget que l'installation des nouveaux parcs de stockage de carburant permettra à l'ONUCI de réapprovisionner les avions et les hélicoptères en carburant en cours d'opération et lui donnera la possibilité de mener des opérations aériennes vers des régions du pays jusqu'alors inaccessibles, ce qui permettra aussi d'améliorer l'efficacité des activités de transport aérien, en réduisant les heures de vol nécessaires au réapprovisionnement ainsi que le volume de carburant utilisé (A/63/724, par. 23). Le Comité consultatif rappelle que certaines autres missions avaient estimé que la construction de ces parcs de stockage de carburant n'était pas rentable. En réponse à ses questions, il a été informé que les sites de ces parcs de stockage avaient été choisis pour des raisons stratégiques et que, si l'on constatait une efficacité accrue des opérations aériennes effectuées par les hélicoptères, l'Opération avait l'intention d'étendre cette pratique aux avions. L'ONUCI dispose de cinq parcs de stockage, exploités aux termes d'un contrat « clefs en main » avec un fournisseur local chargé des opérations quotidiennes, y compris le réapprovisionnement et la gestion des stocks. Sur chaque site se trouvent cinq personnes recrutées pour superviser les opérations, et des mesures ont été prises afin de prévenir les fraudes (établissement par chaque pilote d'un rapport d'utilisation d'aéronef après chaque vol, présentation et enregistrement des contrôles quotidiens des stocks et suivi du rajustement mensuel des stocks, par exemple). **Le Comité consultatif recommande que l'Opération surveille étroitement la mise en place des parcs de stockage de carburant et fasse rapport sur l'état d'avancement de ce projet dans son prochain projet de budget**.

Formation

34. Le Comité consultatif note que des économies d'un montant de 132 900 dollars ont été réalisées au titre des consultants pour l'exercice 2007/08 du fait que l'on a eu recours à des compétences internes pour les 33 sessions de formation qui ont été organisées. En réponse à sa demande de précisions, il a été informé que l'augmentation proposée dans le budget pour 2009/10 au titre de la formation du personnel militaire et de police était liée à la mise en place de programmes de formation des formateurs destinés à permettre à l'ensemble du personnel militaire et de police de suivre des cours de formation obligatoires. **Le Comité consultatif se félicite de ces initiatives**.

Comité des commissaires aux comptes

35. Le Comité consultatif a été informé que, pour la quatrième année consécutive, le Comité des commissaires aux comptes avait formulé moins de recommandations que l'année précédente concernant l'ONUCI. Selon l'Opération, cette amélioration tenait à l'importance particulière accordée par son administration à l'examen et au suivi des recommandations issues d'audit, et au fait que l'Opération avait désigné un responsable de la coordination des audits chargé de s'assurer que toutes les recommandations sont appliquées dans les délais voulus. **Le Comité consultatif se déclare satisfait de l'approche retenue par l'ONUCI, qui a donné des résultats**

significatifs (voir A/63/746, annexe VIII), et recommande que d'autres missions s'inspirent des enseignements tirés.

V. Questions diverses

36. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le maintien de la coopération entre l'ONUCI et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) dans les domaines suivants : a) utilisation commune des moyens aériens pour optimiser l'efficacité opérationnelle; b) partage d'un aéronef par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest lorsqu'ils se rendent aux mêmes réunions; c) utilisation par le BRSAO des moyens aériens de l'ONUCI pour l'exécution des tâches de la Commission mixte Cameroun-Nigéria à la frontière entre le Cameroun et le Nigéria et dans la région, moyennant une participation aux coûts. Le Comité consultatif a été informé que cette collaboration avait permis à l'ONUCI comme au BRSAO de conserver un niveau élevé de disponibilité opérationnelle grâce à l'accès rapide aux moyens aériens des Nations Unies, et de tirer profit de l'échange de services d'appui terrestre dans leurs aéroports respectifs.

37. Le Comité consultatif prend note à la lecture du projet de budget que l'ONUCI envisage de supprimer le poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-4) (A/63/724, par. 56). Il a été informé, sur sa demande, que cette proposition découlait du nouveau concept d'assurance de sécurité aérienne régionale au titre de la coopération régionale avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Cette dernière fournirait une assistance à l'ONUCI, selon que de besoin, par l'intermédiaire de son propre spécialiste de la sécurité aérienne. **Le Comité consultatif encourage l'ONUCI et les missions concernées présentes dans la région à resserrer encore leur coopération afin de réaliser des économies, sans compromettre l'efficacité opérationnelle**.

VI. Conclusion

38. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de l'ONUCI pour l'exercice 2007/08 sont indiquées dans le paragraphe 73 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/610). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 5 584 100 dollars ainsi que les autres recettes et ajustements, d'un montant de 13 915 900 dollars, soient portés au crédit des États Membres selon des modalités qui seront arrêtées par l'Assemblée**.

39. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de l'ONUCI pour l'exercice 2009/10 sont indiquées au paragraphe 98 du projet de budget (A/63/724). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 496 307 600 dollars pour le fonctionnement de l'Opération pour la période allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'ONUCI au-delà du 31 juillet 2009**.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/610)
- Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/724)
- Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de programme sur le travail accompli et les résultats obtenus par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (A/63/713)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les Opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/5 (vol. II), chap. II)
- Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/21)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/63/746)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.13)
- Résolutions 61/247 B et 62/254 de l'Assemblée générale sur le financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Résolutions 1528 (2004) et 1865 (2009) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives et prévues : exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis – chiffres arrondis)

	1er juillet 2008-31 mars 2009			*Prévisions au 30 juin 2009 : dépenses prévues*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er avril-30 juin 2009 Dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + Dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé au 30 juin 2009 (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)*	*Explication des écarts*
Militaires et personnel de police	10 222,4	7 818,9	2 403,5	2 409,5	10 228,4	(6,0)	(0,1)	
Observateurs militaires	181 650,9	110 576,6	71 074,3	78 081,5	188 658,1	(7 007,2)	(3,9)	
Contingents								Les dépassements de crédit attendus s'expliquent par les raisons suivantes : rapatriement des officiers du génie français et dépenses du fret connexes pour le matériel appartenant au contingent (dépenses qui n'avaient pas été budgétisées); coût plus élevés des rations; baisse du dollar É.-U. par rapport à l'euro; location imprévue d'espace d'entreposage et de conteneurs pour les rations; augmentation du prix sur le marché des vols affrétés pour la relève des contingents; et remboursement des sommes dues à la MINUL (exercice 2007/08) pour l'utilisation d'un aéronef pour la relève des contingents.
Police des Nations Unies	21 772,9	14 910,7	6 862,2	4 512,9	19 423,6	2 349,3	10,8	On s'attend à ce que des économies soient réalisées en raison du taux de vacance plus élevé que prévu (12 % en moyenne, contre 7 % prévus) et du coût moindre que prévu des billets pour le déploiement et la

	1er juillet 2008-31 mars 2009			*Prévisions au 30 juin 2009 : dépenses prévues*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er avril-30 juin 2009 Dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + Dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé au 30 juin 2009 (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)*	*Explication des écarts*
								mise en place de la police des Nations Unies.
Unités de police constituées	18 009,4	9 797,7	8 211,7	8 791,3	18 589,0	(579,6)	(3,2)	On s'attend à un dépassement de crédit, le prix sur le marché des vols affrétés pour la relève des unités de police constituées ayant augmenté.
Total partiel	**231 655,6**	**143 103,9**	**88 551,7**	**93 795 2**	**236 899,1**	**(5 243,5)**	**(2,3)**	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	63 259,1	48 833,2	14 425,9	14 923,7	63 756,9	(497,8)	(0,8)	On s'attend à un léger dépassement de crédit en raison du taux de vacance inférieur aux prévisions budgétaires.
Personnel recruté sur le plan national	16 676,6	10 962,2	5 714,4	3 662,1	14 624,3	2 052,3	12,3	On s'attend à ce que des économies soient réalisées, les montants correspondant aux primes de risque étant inférieurs aux montants budgétisés en raison de la diminution du nombre de voyages dans les zones à risque et de la transformation de postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national.
Volontaires des Nations Unies	11 100,3	9 131,0	1 969,3	3 000,0	12 131,0	(1 030,7)	(9,3)	On s'attend à un dépassement de crédit du fait d'un taux de vacance inférieur au taux prévu (7 %contre 10 %), qui sera compensé par les économies résultant du fait que les montants correspondant aux primes de risque sont inférieurs aux montants budgétisés, le nombre de voyages dans les

	1er juillet 2008-31 mars 2009			*Prévisions au 30 juin 2009 : dépenses prévues*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er avril-30 juin 2009 Dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + Dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé au 30 juin 2009 (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)*	*Explication des écarts*
								zones considérées comme dangereuses ayant diminué.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	558,7	365,3	193,4	118,9	484,2	74,5	13,3	On s'attend à ce que des économies soient réalisées du fait que le taux de vacance effectif est supérieur au taux de vacance prévu (48 % au lieu de 0 %); ces économies seront en partie annulée par l'augmentation du coût de l'indemnité de subsistance (missions) résultant de la hausse de 11, 5 % du taux de change.
Total partiel	**91 594,7**	**69 291,7**	**22 303,0**	**21 704,7**	**90 996,4**	**598,3**	**0,7**	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	371,5	281,7	89,8	110,5	392,2	(20,7)	(5,6)	On s'attend à un dépassement de crédit du fait de l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions) résultant d'une augmentation de 11, 5 % du taux de change et d'un taux de vacance effectif inférieur au taux prévu (3 %au lieu de 10 %).
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	111,0	148,1	(37,1)	60,0	208,1	(97,1)	(87,5)	On s'attend à un dépassement de crédit en raison du recrutement imprévu d'un consultant pour une période de six mois au titre des activités liées à l'embargo sur les armes.
Voyages	2 756,0	3 114,1	(358,1)	1 290,0	4 404,1	(1 648,1)	(59,8)	On s'attend à un dépassement de crédit en raison de l'augmentation des frais

	1er juillet 2008-31 mars 2009			*Prévisions au 30 juin 2009 : dépenses prévues*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er avril-30 juin 2009 Dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + Dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé au 30 juin 2009 (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)*	*Explication des écarts*
								afférents aux voyages à l'intérieur de la zone de la mission, du fait que les voyages nécessaires seront plus nombreux que prévu pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et le processus d'identification, et du fait de l'augmentation des frais de voyage associée à la nouvelle politique concernant l'indemnité de subsistance (missions) pour les voyages à l'intérieur de la zone de la mission.
Installations et infrastructures	42 996,3	31 458,6	11 537,7	10 390,2	41 848,8	1 147,5	2,7	On s'attend à ce que des économies soient réalisées du fait que l'on a revu l'ordre de priorité des projets, ou reporté certains projets, pour compenser les dépassements de crédit au titre des opérations aériennes.
Transports terrestres	14 730,4	9 633,9	5 096,5	1 486,6	11 120,5	3 609,9	24,5	On s'attend à ce que des économies soient réalisées grâce à la diminution des besoins en carburant au titre des activités opérationnelles de transport terrestre.
Transports aériens	46 977,4	36 333,2	10 644,2	15 046,2	51 379,4	(4 402,0)	(9,4)	On s'attend à des dépassements de crédit en raison des besoins accrus liés aux nouveaux contrats concernant les appareils de type Learjet et DHC 7, l'utilisation d'un appareil supplémentaire de type DHC 7, l'augmentation du prix

	1er juillet 2008-31 mars 2009			*Prévisions au 30 juin 2009 : dépenses prévues*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er avril-30 juin 2009 Dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + Dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé au 30 juin 2009 (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)*	*Explication des écarts*
								du carburant, et l'augmentation du taux de consommation résultant du plus grand nombre d'heures de vol effectuées par le personnel militaire aux fins des patrouilles de reconnaissance aérienne.
Transports maritimes ou fluviaux	55,2	23,7	31,5	(1,2)	22,5	32,7	59,2	On s'attend à ce que des économies soient réalisées grâce à la réduction des besoins en carburant, le nombre de patrouilles maritimes nécessaires ayant diminué.
Transmissions	21 570,7	11 056,5	10 514,2	6 944,1	18 000,6	3 570,1	16,6	On s'attend à ce que des économies soient réalisées grâce à la diminution du coût des communications par réseaux commerciaux et à la réduction du volume des activités d'information en raison du report des élections, de la diminution de l'utilisation des services postaux par le personnel du contingent et des unités de police constituées, de la baisse des coûts afférents aux pièces détachées du fait du contrôle plus strict des inventaires et de la réduction du coût du soutien logistique autonome résultant du rapatriement du matériel appartenant à une compagnie française du génie (matériel appartenant au contingent).
Informatique	5 693,1	3 243,2	2 449,9	1 229,7	4 472,9	1 220,3	21,4	On s'attend à ce que des économies soient réalisées grâce à la réduction de la valeur

	1er juillet 2008-31 mars 2009			*Prévisions au 30 juin 2009 : dépenses prévues*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er avril-30 juin 2009 Dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + Dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé au 30 juin 2009 (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)*	*Explication des écarts*
								d'achat des licences et logiciels informatiques faisant l'objet de commandes globales du Département des opérations de maintien de la paix.
Services médicaux	7 221,6	4 080,8	3 140,8	2 739,6	6 820,4	401,2	5,6	On s'attend à ce que des économies soient réalisées grâce à l'utilisation effective inférieure aux prévisions des services d'évacuation médicale et d'hospitalisation, et de la réduction des achats de fournitures médicales.
Matériel spécial	3 885,9	1 942,9	1 943,0	1 622,6	3 565,5	320,5	8,2	Des économies devraient être réalisées grâce à la réduction du coût du soutien logistique autonome résultant du rapatriement du matériel appartenant à une compagnie française du génie (matériel appartenant au contingent).
Fournitures, services et matériel divers	4 783,2	3 324,8	1 458,4	945,0	4 269,8	513,4	10,7	
Projets à effet rapide	1 000,0	986,0	14,0	14,0	1 000,0	–	–	
Total partiel	**152 152,3**	**105 627,5**	**46 524,8**	**41 877,3**	**147 504,8**	**4 647,5**	**3,1**	
Total brut	**475 402,6**	**318 023,1**	**157 379,5**	**157 377,3**	**475 400,4**	**2,3**	**0,0**	
Recettes provenant des contributions du personnel	9 754,0	7 223,6	2 530,4	2 407,9	9 631,5	122,5	1,3	
Total net	**465 648,6**	**310 799,5**	**154 849,1**	**154 969,4**	**465 768,9**	**(120,2)**	**(0,0)**	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	
Total	**475 402,6**	**318 023,1**	**157 379,5**	**157 377,3**	**475 400,4**	**2,3**	**0,0**	

Annexe II

Récapitulatif par composante des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Direction exécutive et administration			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	+1	P-5	Un poste d'assistant spécial du Représentant spécial du Secrétaire général reclassé de P-3 à P-5
	+1	P-3	Un poste de spécialiste des affaires politiques transféré depuis la Section des affaires politiques
	-1	P-3	Un poste d'assistant spécial du Représentant spécial du Secrétaire général reclassé de P-3 à P-5
	-1	SM	Un poste d'assistant administratif supprimé
Total partiel	**–**		
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction	-1	SM	Un poste d'assistant administratif reclassé de SM à GN
	+1	GN	Un poste d'assistant administratif reclassé de SM à GN
Total partiel	**–**		
Bureau du Conseiller juridique	-1	P-4	Un poste de conseiller juridique transféré depuis la Section des affaires civiles
Total partiel	**-1**		
Composante 2			
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	-1	P-3	Un poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration supprimé
Total partiel	**-1**		
Composante 3			
Section des affaires civiles	-1	P-4	Un poste de coordonnateur reclassé de P-4 à AN
	+3	AN	3 postes de spécialiste des affaires civiles transférés vers des bureaux extérieurs
	+1	AN	Un poste de spécialiste des affaires civiles reclassé de P-4 à AN
Total partiel	**+3**		
Groupe du VIH/sida	-1	P-2	Un poste de spécialiste du VIH/sida (adjoint de 1re classe) reclassé de P-2 à AN
	+1	AN	Un poste de spécialiste du VIH/sida (adjoint de 1re classe) reclassé de P-2 à AN
Total partiel	**–**		

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Composante 4			
Section des affaires politiques	-1	P-3	Un poste de spécialiste des affaires politiques transféré au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
	-1	P-3	Un poste de spécialiste des affaires politiques supprimé
Total partiel	**-2**		
Bureau de la communication et de l'information	+1	P-5	Un poste de porte-parole reclassé de P-4 à P-5
	-1	P-4	Un poste de porte-parole reclassé de P-4 à P-5
Total partiel	**–**		
Composante 6			
Services administratifs, Bureau du chef	-1	P-4	Un poste de fonctionnaire d'administration régional supprimé
	-1	P-4	Un poste de spécialiste de la sécurité aérienne supprimé
	-1	SM	Un poste d'assistant administratif reclassé de SM à GN
	+1	GN	Un poste d'assistant administratif reclassé de SM à GN
Total partiel	**-2**		
Section des finances	-1	P-2	Un poste de fonctionnaire des finances (adjoint de 1re classe) supprimé
	-1	SM	Un poste d'assistant (finances) reclassé de SM à GN
	+1	GN	Un poste d'assistant (finances) reclassé de SM à GN
Total partiel	**-1**		
Section des services médicaux	-1	SM	Un poste d'assistant administratif reclassé de SM à GN
	+1	GN	Un poste d'assistant administratif reclassé de SM à GN
Total partiel	**–**		
Services des transmissions et de l'informatique	-1	P-3	Un poste de responsable des télécommunications supprimé
Total partiel	**-1**		
Total			
Personnel recruté sur le plan international	**-14**		
Personnel recruté sur le plan national	**+9**		
Volontaires des Nations Unies	**–**		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	**–**		

Annexe III

Postes additionnels qu'il est proposé de pourvoir en personnel recruté sur le plan national pour la période allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

Unité administrative	*Titre du poste*	*Classe*	*Nouvelle catégorie*
Bureau du commandant de la Force	Assistant administratif	G-5	GN
Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général	Assistant administratif	SM-5	GN
Bureau du Conseiller juridique	Assistant administratif	SM-4	GN
Bureau de l'assistance électorale	Spécialiste des affaires électorales	P-3	AN
Bureau de l'assistance électorale	Assistant administratif	G-4	GN
Bureau de l'assistance électorale	Spécialiste des affaires électorales (région)	P-3	AN
Unité de protection de l'enfance	Assistant administratif	SM-3	GN
Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire	Spécialiste des affaires judiciaires	P-3	AN
Section des affaires civiles	Spécialiste des affaires civiles	P-3	AN
Section des affaires politiques	Spécialiste des affaires politiques	P-3	AN
Section des affaires politiques	Spécialiste des affaires politiques	P-3	AN
Bureau du chef de la police	Spécialiste de la planification (futur)	P-3	AN
Division de l'appui à la mission (Bureau du Chef de l'appui à la mission)	Assistant administratif (Daloa)	G-4	GN
Centre intégré de formation du personnel des missions	Fonctionnaire chargé de la formation	P-3	AN
Section des services généraux	Assistant (gestion de l'information)	SM-5	GN
Services d'appui intégrés (Bureau du Chef)	Assistant administratif	G-4	GN
Section des opérations aériennes	Assistant à la sécurité	SM-4	GN
Section mixte des opérations logistiques	Assistant au soutien logistique	SM-5	GN
Section des communications et de l'informatique	Technicien spécialiste des transmissions par satellite	SM-5	GN
Section du génie	Ingénieur	P-3	AN
Section du génie	Assistant (Système d'information géographique)	SM-4	GN

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; G = agent des services généraux; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; P = administrateur; SM = agent du Service mobile.